

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie d'entreprise

1. Intitulé de module **Finance II** **2023-2024**

Code : 5022 – I-C

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres :

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

- Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Au terme du module, les étudiants doivent :

Unité d'enseignement 50221 : Analyse financière et gestion des investissements

- ✓ Analyser les états financiers et les rapports de gestion à l'aide d'indicateurs adéquats.
- ✓ Calculer et analyser le résultat (prix de revient, marge sur coûts variables, etc.)
- ✓ Analyser la gestion de la trésorerie par l'approche du cash flow.
- ✓ Distinguer l'approche statique et dynamique de la gestion des investissements.
- ✓ Déterminer les choix d'investissement les plus rentables.
- ✓ Développer un sens critique face aux résultats obtenus lors de l'application des outils d'analyse.

Unité d'enseignement 50222 : Fiscalité I

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e doit être à même de :

- ✓ Donner un aperçu du système fiscal suisse.
- ✓ Comprendre les principes fondamentaux et la systématique du droit fiscal.
- ✓ Comprendre et utiliser un vocabulaire spécifique.
- ✓ Etre à même d'utiliser et d'appliquer la législation fiscale.
- ✓ Connaître les règles en matière d'imposition directe et indirecte des personnes physiques.
- ✓ Identifier les risques fiscaux et mettre le contribuable en conformité avec la loi fiscale.

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité d'enseignement 50221 : Analyse financière et gestion des Investissements

Contenu du cours :

- Analyse des états financiers au moyen de ratios
- Analyse du bilan
- Analyse de la trésorerie
- Analyse du résultat
- Analyse des investissements

Unité d'enseignement 50222 : Fiscalité I

Contenu du cours :

1. Introduction : Le système fiscal suisse
2. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques
 - ✓ Qui est soumis à l'impôt ?
 - ✓ Quel est l'objet de l'impôt ?
 - ✓ Quelles sont les déductions possibles ?
 - ✓ Détermination du revenu et de la fortune nets imposables ?
 - ✓ Calcul de l'impôt dû.
3. La procédure de taxation en matière d'impôts directs.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

Examen écrit pour chaque unité de cours à la fin des semestres concernés.

Semaine 1 à 14 : contrôle-s continu-s optionnel-s selon décision de la coordination du module (les pondérations sont communiquées par les enseignant- e-s avant les évaluations).

Le résultat du module correspond à la moyenne pondérée des notes des unités de cours en fonction du nombre d'heure(s) d'enseignement hebdomadaire(s) prévue(s) dans le plan d'études.

Cette pondération s'applique également aux étudiant-e-s répétant ce module durant la présente année académique.

7. Modalités de remédiation

Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.

Pas de remédiation

Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

En fiscalité, la remédiation prend la forme d'un oral (voir le détail des modalités sous Cyberlearn).

Un module répété ne peut pas être remédié.

8. Bibliographie

Unité d'enseignement 50221 : Analyse financière et gestion des Investissements

Références principales – voir aussi bibliographie détaillée distribuée en cours

1. CABY, Jérôme ; KOEHL, Jacky, Analyse financière 3^{ème} édition, Dareios & Pearson, France, 2016, 254 p.
2. STOLOWY, Hervé, LEBAS, Michel, DING, Yuan et LANGLOIS, Georges, Comptabilité et analyse financière - Une perspective globale, De Boeck Université, Bruxelles, 2017, 967 p.
3. VERNIMMEN, Pierre ; QUIRY, Pascal et LE FUR, Yann, Finance d'entreprise 2024 – 22^{ème} édition, Dalloz, Paris, 1220 p.

Unité d'enseignement 50222 : Fiscalité I

Pour chaque cours, une bibliographie spécifique sera disponible sur Cyberlearn.

Ouvrages de référence :

Doctrine :

- Droit fiscal suisse, Xavier Oberson, 2021, 5^{ème} édition, Helbing Lichtenhahn, Bâle;
- Introduction au droit fiscal suisse, Thierry Obrist, 3^{ème} édition, Helbing Lichtenhahn, 2023, Bâle ;
- Impôt fédéral direct, Commentaire de la loi sur l'impôt fédéral direct, Yves Noël, Florence Aubry Girardin, éditeurs, 2017, Helbing Lichtenhahn;
- Droit fiscal suisse et international, Recueil de cas pratiques, Énoncés et solutions, Jean-Frédéric Maraia, Alara E. Yazicioglu, 2022, 3^{ème} édition, Helbing Lichtenhahn.
- Les taxes et les impôts en Suisse de A à Z, L'essentiel de la fiscalité suisse par mots-clés, Philippe Ehrenström, 2016, Weka, Zürich
- Introduction à la fiscalité de l'entreprise, Jean-Marc Rivier, 1990, Lausanne
- Recueil de cas pratiques en droit des affaires : droit commercial et droit fiscal / Thierry Obrist ; avec la collaboration de Agathe Testori, Stämpfli, Berne, 2014.
- Xavier Oberson, Taxer les robots: Aider l'économie à s'adapter à l'usage de l'intelligence artificielle, 1^{ère} édition, 2020, éd. Larcier
- Philippe Butty, Comprendre l'impôt fédéral direct, Fil conducteur et réponses aux questions de la pratique, Weka, 2020

Compilations de lois et circulaires de l'administration fédérale :

- Pascal Hinny, Jean-Blaise Eckert, Droit fiscal, Recueil de textes avec renvois, index et remarques, Schulthess, EDITIONS ROMANDES
- Daniel Gygax (éd.), Circulaires et instructions fédérales en matière fiscale

Site internet :

- www.admin.ch (site de la Confédération suisse)
- www.estv.admin.ch (site de l'Administration fédérale des contributions)
- www.ge.ch (site du Canton de Genève)

9. Calculatrices (Unité d'enseignement 50221)

Calculatrices personnelles autorisées à l'examen

- Casio FX-82 Solar
- Texas Instruments TI-30 eco RS

Seules ces calculatrices sont acceptées à l'examen. Les calculatrices seront contrôlées pendant l'examen et toute possession d'un autre modèle de calculatrice sera considérée comme une tentative de fraude.

Attention, lors de l'examen, il n'y aura pas de calculatrices de rechange à disposition des étudiant-e-s ne disposant pas d'une de ces calculatrices autorisées.